

RAPPORT DE GESTION 2020

Pour faire court et aller à l'essentiel, nous pouvons affirmer que 2020 a été une année très spéciale marquée par :

1. Une production quasiment stable voire en légère diminution par rapport à 2019 (1558K€ par rapport à 1574K€)
2. Des charges en très nette diminution (1405K€ contre 1542K€ en 2019 soit -9%!)
3. Et donc un résultat qui augmente fortement et passe de +32K€ à + 153K€.

Autant les produits ont une tendance à plutôt stagner depuis 5 ans, autant pour les charges, c'est vraiment un ensemble d'éléments nouveaux et cumulatifs que nous allons examiner.

Ces éléments nouveaux ne traduisent pas un changement profond de notre exploitation qui, sans eux, auraient conduit à un résultat voisin de celui des années précédentes, de l'ordre de 30 à 40K€.

1-Les produits

le chiffre d'affaires, c'est à dire la facturation essentiellement du pôle Cadre de Vie, a augmenté de 2,2 % mais cela cache des évolutions fortes. Nous avons dû compenser la fin de nos interventions sur l'UC1 (fermé pour démolition) ainsi qu'à Terrailon (une partie de la régie Gambetta). Nous avons pu compenser en développant des interventions plus nombreuses auprès du secteur privé (entreprises ou associations). L'activité s'est bien sûr déroulée dans un contexte sanitaire très tendu mais les salariés (hors ceux arrêtés pour garde d'enfants) ont été présents tout au long de l'année et notamment en mars et avril, alors que les masques et les gants manquaient cruellement. La facturation de « mobicités » seniors a été divisée par deux à cause de l'arrêt du service pendant deux mois puis de la poursuite des restrictions des déplacements et de la fermeture de services.

Les subventions,

Elles ont baissé de 3 % (-25,4K€).

Le principal poste d'évolution porte sur une subvention de 20K€ de LMH en 2019. En 2020, le service assuré pour la Métropole a été facturé et comptabilisé en produits. Sinon, la baisse des aides aux postes tant des CDDI que des adultes relais est liée à la pandémie et a été atténuée par une subvention exceptionnelle FDI de 20K€.

2-Les charges

Comme déjà dit, elles ont donc fortement baissé de 137K€ soit -9 %

Le Covid en explique une part (**30K€** environ) dans la mesure où nos interventions d'entretien ont changé de nature ou ont globalement été ralenties. Sur les postes produits et matériels d'entretien,

petits équipements, vêtements de travail, les économies se montent à 25K€). Les frais de déplacements ont aussi diminué de 5K€ (-59%)

Mais d'autres facteurs ont joué :

- ❖ le non recours aux prestataires extérieurs (intérim) : cela représente **20K€** . Ce chantier de réduction est une volonté forte de la structure de trouver une meilleure organisation des équipes entamée depuis déjà 3 ans. Nous y sommes parvenus.
- ❖ Nos nouveaux locaux nous coûtent moins cher (soit **-10K€** : 19K€ au lieu de 29K€) mais pour une surface moindre et cela ne durera pas car nous sommes trop à l'étroit.

La masse salariale (82 % du total des charges) baisse de **22K€** (-2%). Certains postes n'ont pas été renouvelés tout de suite mais surtout, des salariés avec beaucoup d'ancienneté sont partis fin 2019 début 2020 et ont été remplacés par des plus jeunes. Un salarié n'a pas été remplacé. Il faut aussi noter que le recours au chômage partiel a engendré 15 k€ de réduction de masse salariale.

Les dotations aux provisions pour créances clients baissent de **16K€** : fin 2019, nous avons constaté une forte augmentation des factures impayées (en partie liée à la désorganisation de la fonction administrative). En 2020, une nouvelle politique de relance beaucoup plus active a permis de réduire considérablement ce poste.

Les charges exceptionnelles ont baissé de **53K€**.

En 2019, la majorité des charges exceptionnelles étaient des charges sur exercices antérieurs. Cela concernait notamment un excédent de facturation de 2018 régularisé sur 2019 à hauteur de 47 k€ (Régie Gambetta). Il y avait également des soldes de subventions à hauteur de 7 k€ (jamais reçu mais provisionnés partiellement sur 2018).

En final pour expliquer la baisse des charges de 137K€

Un cumul de facteurs qui ne se renouvelleront pas mais qui se sont cumulés sur l'année 2020 :

1-Au titre des exercices antérieurs on identifie, les charges exceptionnelles (53K€), la masse salariale qui baisse à effectif quasi constant (22K€) et la chute des créances douteuses (16K€).

Cela explique un peu plus de 90K€ de variation.

2-Une mesure volontaire avec le non recours à l'extérieur (**20K€**),

3-Quant à se prononcer si l'incidence du COVID (**30K€ en moins**) ne se renouvellera pas, nous attendrons un peu pour nous prononcer.

Résultat

La principale conséquence de ces variations est bien sûr l'augmentation du résultat qui passe de +32K€ à +153K€. Ce résultat va conforter notre situation nette au bilan.

BILAN

Report à nouveau.

Nous proposons bien sûr d'affecter le résultat au report à nouveau. La situation nette se montera ainsi à 667K€ ce qui représente 6 mois de salaires et 5,7 mois de charges. Ces ratios sont bons et confortent la structure. Nous en aurons d'autant plus besoin que des dépenses importantes nous attendent. Nous devons en effet aménager de nouveaux locaux et penser très sérieusement à renouveler des véhicules.

Disponibilités

L'augmentation des disponibilités (606K€ fin 2020 contre 347K€ fin 2019) résulte bien sûr de notre résultat d'exploitation mais aussi d'une baisse des subventions non versées en fin d'année. Ceci traduit un bon suivi de ces subventions mais aussi sans doute une bonne relation avec nos donneurs d'ordre.

Pour être plus précis

Il y a moins de subventions dehors au 31/12/2020 car il y a une diminution des créances liées à celles-ci à hauteur de 101 k€ (dont 69 k€ est imputable au PLIE).

La progression du résultat de 121 k€,

La hausse des dettes sociales et fiscales de 17 k€ liée en grande partie à la hausse de la provision pour congés payés (moins de CP pris pendant l'année).

L'encaissement de nouvelles subventions d'investissement pour 34 k€ (qui ne passent pas immédiatement par le résultat).

Approbation des comptes et affectation du résultat

Votre Conseil d'administration vous invite, après lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'ils soumettent à votre vote.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (Bilan Compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat positif de 153 109.45 €.

Nous vous proposons de bien vouloir décider d'imputer ce résultat positif au compte report à nouveau qui se trouvera ainsi porté à 666 816€.

Conventions visées à l'article L 612-5 du Code de Commerce

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les conventions visées à l'article L.612-5 du code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Votre commissaire aux comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans un rapport spécial.